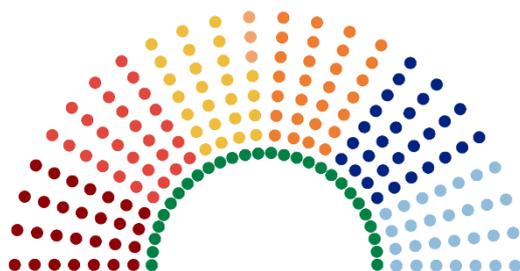


## Assemblée européenne des Réseaux ruraux



### 1<sup>e</sup> réunion

Compte rendu de la réunion

*Bruxelles, le 26 janvier 2015*



## Table des matières

<b>1. Séance plénière de la matinée</b> .....	3
Observations préliminaires d'Aldo Longo, directeur de la Direction H, DG AGRI .....	3
Présentation devant l'Assemblée des réseaux ruraux, Mihail Dumitru, directeur général adjoint à la DG AGRI .....	3
Gouvernance et cadre stratégique .....	5
Structure de gouvernance de l'Assemblée des Réseaux ruraux .....	5
Règlement intérieur de l'Assemblée des Réseaux ruraux .....	5
Proposition relative à la structure du Groupe de pilotage des Réseaux ruraux .....	5
Mise en place des sous-groupes permanents sur l'innovation et LEADER- CLLD .....	6
Composantes du cadre stratégique des Réseaux ruraux .....	7
Présentation des ateliers parallèles .....	8
Discours d'ouverture .....	9
Discours d'ouverture du commissaire Phil HOGAN .....	9
Discours d'ouverture de Kersti KALJULAID, membre de la Cour des comptes européenne .....	9
<b>2. Aperçu des ateliers parallèles</b> .....	10
<b>3. Séance plénière de l'après-midi</b> .....	13
Résumé et comptes rendus des Ateliers .....	13
Comptes rendus des présentations des ateliers .....	13
Priorités et thèmes du travail thématique .....	13
Synthèse et discours de clôture .....	14
Synthèse et prochaine(s) réunion(s) .....	14
Discours de clôture d'Aldo Longo, directeur de la Direction H, DG AGRI .....	14
<b>Annexe I – RÈGLEMENT INTÉRIEUR DE L'ASSEMBLÉE DES RÉSEAUX RURAUX</b> .....	16
<b>Annexe II – Comptes rendus des ateliers</b> .....	20
<b>Atelier 1 : « Des relations plus étroites avec le REDR/PEI »</b> .....	20
<b>Atelier 2 : « Les agriculteurs et l'innovation »</b> .....	23
<b>Ateliers 3 &amp; 4 : « Priorités des Réseaux »</b> .....	26
<b>Atelier 5 : « Quelles doivent être les priorités de l'innovation ? »</b> .....	28
<b>Atelier 6 : « Améliorer la communication avec les parties prenantes »</b> .....	31

## 1. Séance plénière de la matinée

### Introductions

9 h 00 – 9 h 15



*Remarque : les présentations peuvent être directement téléchargées en cliquant sur le lien prévu à cet effet*

#### Observations préliminaires d'Aldo Longo, directeur de la Direction H, DG AGRI

Dans son discours d'ouverture, le directeur Aldo Longo rappelle que l'Assemblée des Réseaux ruraux a été instituée le 20 novembre 2014 par la décision d'exécution n° 2014/825/UE de la Commission et qu'elle se réunit pour la première fois le 26 janvier 2015. L'Assemblée est présidée par la DG AGRI et se compose de 196 membres : acteurs gouvernementaux (autorités de gestion et organismes payeurs), acteurs non gouvernementaux et locaux (organisations paneuropéennes, Groupes d'action locale), acteurs de l'innovation (instituts de recherche, services de conseil agricole). Cette composition tient compte de la nécessité d'une coopération entre le REDR et le Réseau PEI-AGRI et d'une représentation diversifiée et équilibrée des parties prenantes. Elle est fixée par la décision n° 2014/825/UE. Ladite décision stipule également que chaque acteur ne compte qu'un seul représentant par État membre au sein de l'Assemblée. Le nombre de représentants étant déterminé par la décision, aucune autre demande de participation comme membre de l'Assemblée n'a pu être acceptée. Le directeur insiste toutefois sur le fait que les groupes de travail thématique et les sous-groupes permettent une participation active aux activités en réseau à l'échelon européen.

Le président fait remarquer que certains Groupes d'action locale, services de conseil et réseaux ruraux nationaux sont représentés par les autorités de gestion. Cette représentation est jugée acceptable pour cette première réunion, étant donné que la procédure établissant la représentation au niveau national de certains de ces organismes n'est pas terminée. Les membres effectifs de ces groupes de parties prenantes devront être communiqués à la Commission une fois cette procédure achevée. La DG AGRI en assurera le suivi en coopération avec les États membres.

#### Présentation devant l'Assemblée des réseaux ruraux, Mihail Dumitru, directeur général adjoint à la DG AGRI

Mihail Dumitru, directeur général adjoint à la DG AGRI, présente l'ordre du jour de la première réunion de l'Assemblée des Réseaux ruraux. Il souligne que cette réunion est le premier résultat concret de la décision de l'UE d'investir davantage dans les réseaux ruraux en 2014-2020 et qu'elle constitue donc à la fois une réalisation et un point de départ.

M. Dumitru fait le point sur le processus d'approbation des 118 programmes de développement rural soumis par les États membres. Il met en avant le rôle des réseaux de développement rural dans la phase actuelle de la période de programmation et la mission de l'Assemblée : encourager la coordination, les synergies et les gains d'efficacité entre le REDR et le

Réseau PEI-AGRI et doter leurs activités d'un cadre stratégique.  
M. Dumitru appelle tous les membres de l'Assemblée à prendre leur rôle très au sérieux et à s'approprier la stratégie de développement rural. Durant la période de programmation 2014-2020, les réseaux ruraux devraient réussir à associer vraiment toutes les parties prenantes au partage de leurs expériences, l'objectif étant d'améliorer la qualité et l'efficacité de la mise en œuvre de la stratégie et, partant, l'utilisation des ressources ainsi que les résultats.

## Gouvernance et cadre stratégique

9 h 15 – 10 h 00

[Structure de gouvernance des Réseaux ruraux européens, Antonella Zona, DG AGRI](#)

Structure de gouvernance de l'Assemblée des Réseaux ruraux  
Antonella Zona, de la DG AGRI, présente la structure de gouvernance des Réseaux ruraux ainsi que le projet de règlement intérieur de l'Assemblée. La structure de gouvernance des réseaux est fixée par la décision d'exécution n° 825/2014/UE de la Commission. Cette structure, commune au REDR (y compris pour les tâches d'évaluation) et au Réseau PEI-AGRI, repose sur les principes de coordination entre les deux réseaux, de vaste intégration des parties prenantes ainsi que de ciblage et de flexibilité du travail thématique.

### Règlement intérieur de l'Assemblée des Réseaux ruraux

La représentante de la Commission indique que le projet de règlement intérieur envoyé le 21/01/2014 aux membres de l'Assemblée se base sur le texte standard utilisé depuis 2010 pour l'ensemble des groupes similaires de la Commission (SEC(2010) 1360 final). La DG AGRI clarifie les points suivants afin de répondre aux questions soulevées par certains membres de l'Assemblée :

- Les documents produits à tous les niveaux de gouvernance (Assemblée, Groupe de pilotage et sous-groupes opérationnels) seront diffusés via le site Internet du REDR, l'objectif étant de garantir la diffusion la plus large possible.
- Les ordres du jour des réunions incluront toujours le point « divers » afin de permettre aux membres de l'Assemblée de proposer des points à l'ordre du jour. Lorsque des points sont proposés à l'avance au président, la Commission et d'autres membres de l'Assemblée sont en effet mieux préparés à en discuter.
- Les demandes de participation aux sous-groupes n'ont pas encore été envoyées. Tous les membres de l'Assemblée seront tenus informés.

**Le président conclut son intervention en indiquant que l'adoption du règlement intérieur de l'Assemblée des Réseaux ruraux, dans sa version envoyée le 21/01/2014, (Annexe I au présent compte rendu) a fait l'objet d'un consensus.**

10 h 00 – 10 h 30  
[« Mise en place du Groupe de pilotage des Réseaux ruraux », Matthias Langemeyer, DG AGRI](#)

### Proposition relative à la structure du Groupe de pilotage des Réseaux ruraux

Matthias Langemeyer, de la DG AGRI, présente la structure du Groupe de pilotage des Réseaux ruraux. La composition du groupe sera proposée par les membres de l'Assemblée. M. Langemeyer fait le point sur l'état d'avancement de l'identification des candidats membres, au sein de chaque catégorie.

Le président remercie les membres de l'Assemblée qui ont activement participé au processus d'identification des membres du Groupe de pilotage. La composition telle qu'elle apparaît à ce jour (présentée par M. Langemeyer) est très équilibrée. Le président demande aux représentants

s'ils ont des objections à émettre.

Vu le nombre limité de sièges au sein Groupe de pilotage ouvert aux membres du groupe de dialogue civil sur le développement rural (GDC DR) et la possibilité de rotation, PREPARE demande à être considéré comme candidat membre.

La DG AGRI se réjouit de l'intérêt manifesté par PREPARE et estime qu'un système basé sur le principe de rotation pourrait permettre de garantir la participation de différents groupes de parties prenantes et d'assurer ainsi une représentation géographique et thématique équilibrée. Si le groupe de dialogue civil sur le DR propose cette rotation et l'inclusion de PREPARE, celles-ci seront acceptées par la Commission.

Le président conclut <sup>1</sup> en indiquant que la proposition relative aux membres du Groupe de pilotage, tels que repris dans la diapositive présentée par la Commission, fait l'objet d'un consensus. Sur cette base, le directeur général de la DG AGRI adoptera dans les prochains jours une décision sur la nomination des membres du Groupe de pilotage. La prochaine réunion du Groupe de pilotage est prévue le 25 février 2015.

#### Mise en place des sous-groupes permanents sur l'innovation et LEADER- CLLD

Le président informe l'Assemblée que les parties prenantes se sont déjà déclarées désireuses de démarrer le plus tôt possible le travail thématique sur LEADER/CLLD et l'innovation. Il est donc proposé que l'Assemblée mette en place les sous-groupes permanents LEADER/CLLD et Innovation lors de sa première réunion.

Compte tenu des activités d'évaluation déjà prévues dans l'actuelle phase de la période de programmation (début 2015), il est proposé de reporter la discussion sur le sous-groupe permanent sur l'évaluation à la prochaine réunion de l'Assemblée, sur base des travaux du Groupe de pilotage

Riin Saluveer, de la DG AGRI, présente dans les grandes lignes la composition du sous-groupe LEADER/CLLD ainsi que son mandat.

Pilar Gumma Solernou, de la DG AGRI, présente quant à elle les grandes lignes de la composition du sous-groupe sur l'innovation et son mandat.

La **DG AGRI** explique qu'un appel à manifestation d'intérêt est prévu pour les deux sous-groupes et que les candidatures des membres de l'Assemblée par composition du sous-groupe pertinent sont les bienvenues. Si les membres de tous les organes de gouvernance sont des institutions/organisations (et non des personnes physiques), les représentants qui participent au Groupe de pilotage, aux sous- groupes et à l'Assemblée ne doivent pas forcément être les mêmes.

En ce qui concerne le **sous-groupe sur l'innovation pour la productivité et la durabilité agricoles**, plusieurs membres de l'Assemblée estiment son nombre de membres insuffisant pour traiter de ce thème nouveau et vaste

[« Sous-groupe Leader-Développement local mené par les acteurs locaux », Riin Saluveer, DG AGRI](#)

[« Sous-groupe sur l'innovation pour la productivité et la durabilité agricoles », Pilar Gumma, DG AGRI](#)

<sup>1</sup> Conclusion présentée lors de la séance plénière de l'après-midi.

(les structures PEI étant nouvelles tant au niveau des États membres qu'au niveau européen).

Plusieurs acteurs du développement territorial demandent de **ne pas exclure LEADER** des discussions sur l'innovation, étant donné qu'il s'agit là d'un des principes clés de l'approche LEADER et que les GAL se sont révélés être des mécanismes/canaux pour la communication des besoins du terrain au monde de la recherche.

La **DG AGRI** explique que la différence de taille entre les deux sous-groupes est due en partie à la nature du thème que chaque sous-groupe doit traiter (plus de 2 000 groupes LEADER ont été actifs au cours de la dernière période de programmation, avec un champ d'activités élargi dans le contexte des fonds ESI). La taille du sous-groupe sur l'innovation pour la productivité et la durabilité agricoles sera toutefois réexaminée, afin de maintenir une représentation équilibrée des différents groupes de parties prenantes et de garantir l'expertise nécessaire.

En ce qui concerne l'inclusion des GAL/LEADER dans le sous-groupe sur l'innovation, il convient de prévoir un canal de communication entre les deux sous-groupes pour éviter tout chevauchement, mais aussi pour permettre aux deux sous-groupes de traiter ensemble de questions spécifiques.

**Clarification par la DG AGRI concernant la taille du sous-groupe permanent sur l'innovation**<sup>2</sup>: Suite à la demande émise par l'Assemblée durant la séance de la matinée, la DG AGRI confirme son intention d'augmenter le nombre de membres du sous-groupe sur l'innovation, qui passerait de 30 à 60 membres au maximum, sous réserve du maintien d'une composition équilibrée du groupe de parties prenantes.

**En conclusion**, l'Assemblée décide de créer un sous-groupe permanent sur l'innovation pour la productivité et la durabilité agricoles et un second sous-groupe sur LEADER et le développement local mené par les acteurs locaux, conformément au mandat présenté et examiné durant la réunion.

**11 h 00 – 11 h 45**  
[« Cadre stratégique pour les Réseaux ruraux européens », Rob Peters, chef d'unité, DG AGRI](#)

Composantes du cadre stratégique des Réseaux ruraux

Rob Peters, chef de l'unité H5 à la DG AGRI, présente le cadre stratégique commun développé pour les deux réseaux sur la base de la législation européenne en la matière. Il est important de concevoir un cadre commun pour les deux réseaux, étant donné que l'Assemblée des Réseaux ruraux est le seul organe clé de gouvernance. Ce cadre servira de point de départ aux discussions durant les ateliers.

*Principaux points examinés :*

Les participants tiennent à en savoir plus sur le processus de sélection des thèmes des groupes de travail et des membres des groupes non permanents. Les représentants de la DG AGRI expliquent que les ateliers de l'après-midi permettront de définir des thèmes qui pourront être travaillés et développés par le Groupe de pilotage. La participation aux activités des

<sup>2</sup> Ce point a été clarifié au cours de la séance plénière de l'après-midi.

	<p>réseaux est en règle générale ouverte à tous, essentiellement via l'Assemblée et le Groupe de pilotage, même si d'autres canaux sont envisageables. Les plateformes Internet et les réseaux sociaux seront des outils clés supplémentaires permettant de s'impliquer et faciliteront la participation de toutes les parties prenantes intéressées.</p>
<p><i>11 h 45 – 12 h 00</i> <a href="#">« Présentation des ateliers parallèles »</a>, <a href="#">Michael Gregory</a>, <a href="#">chef d'équipe adjoint, Point de contact REDR</a></p>	<p>Présentation des ateliers parallèles Michael Gregory, du Point de contact REDR, présente les thèmes et les méthodes de travail des cinq ateliers parallèles. Les thèmes de chaque atelier s'alignent sur le cadre stratégique commun qui a été présenté. M. Gregory souligne que les thèmes des ateliers sont en étroite relation les uns avec les autres et que les questions visent essentiellement à encourager le débat.</p>

## Discours d'ouverture

12 h 00 – 12 h 15



Discours d'ouverture du commissaire Phil HOGAN

**Phil Hogan**, commissaire en charge de l'agriculture et du développement rural, se dit satisfait de la coopération entre les Réseaux ruraux ; ceux-ci jouent en effet un rôle important en aidant la Commission à mener à bien sa mission. Le commissaire mentionne quelques-uns des défis auxquels le secteur de l'agroalimentaire est confronté : accroître les rendements agricoles tout en assurant le développement durable de l'agriculture et en fournissant des biens publics. Il convient de préserver l'attrait de l'agriculture pour les jeunes générations, de renforcer et de diversifier les économies rurales et de stimuler la capacité d'innovation des acteurs ruraux. Le commissaire souligne la nécessité de mettre en avant les avantages de la politique de développement rural. C'est d'ailleurs à cette fin qu'un solide système de suivi et d'évaluation a été mis en place, l'objectif étant de démontrer les avancées et les réalisations de cette politique, d'évaluer l'impact, l'efficacité et la pertinence de ses interventions et de contribuer à une affectation plus ciblée des fonds. Le défi majeur étant de simplifier la mise en œuvre de la politique de développement rural, pour les exploitants et autres bénéficiaires des communautés rurales, le commissaire invite toutes les parties prenantes à formuler des propositions en vue d'une simplification des règles. Les Réseaux ruraux peuvent y contribuer en s'appropriant la mise en œuvre de la politique rurale, en veillant à ce qu'elle débouche sur de la croissance et de nouveaux emplois et à ce que l'innovation et l'agriculture aillent de pair.

12 h 15 – 12 h 30

Discours d'ouverture de Kersti KALJULAIID, membre de la Cour des comptes européenne

**Kersti Kaljulaid**, membre de la Cour des comptes européenne, estime que les réseaux ruraux peuvent contribuer à une meilleure affectation des fonds dédiés au développement rural. Il convient d'améliorer la culture de la performance, par exemple en identifiant et en diffusant les meilleures pratiques et en misant sur l'innovation financière. Le taux d'erreur en matière de paiements doit être réduit et l'une des méthodes qui semble fonctionner correctement, au niveau du FSE, est l'utilisation plus répandue d'options simplifiées en matière de coûts. Les instruments financiers peuvent permettre de réaliser davantage d'investissements avec moins de fonds publics en attirant des capitaux supplémentaires, mais il convient aussi de prévoir des incitants afin que ces fonds européens puissent avoir un effet multiplicateur et de levier (et qu'ils ne surcapitalisent pas les fonds de garantie), et qu'à la fin de la période de renouvellement, ils soient utilisés pour réaliser les objectifs auxquels ont été initialement affectés.

## 2. Aperçu des ateliers parallèles

Le résumé de chaque atelier parallèle est présenté ci-dessous. Les annexes proposent un bref compte rendu de chaque atelier.

### Atelier : « Des relations plus étroites avec le REDR/réseau PEI »

14 h 00 – 15 h 30

#### Résumé

**Objectif principal :** Identifier les activités spécifiques que les Réseaux doivent privilégier pour garantir une participation plus efficace – et en particulier, examiner la façon dont divers réseaux et organisations de parties prenantes européennes pourraient coopérer plus efficacement et mieux se compléter pour réaliser cet objectif commun.

**Méthodologie :** Les participants ont été répartis en trois groupes pour examiner 1) les besoins/questions des parties prenantes & (2) les canaux & méthodes de travail en réseau pour y répondre. Ils ont ensuite partagé leurs conclusions et examiné, tous ensemble, la façon dont les Réseaux ruraux européens peuvent compléter le travail d'autres réseaux & organisations.

**Résultats :** Les participants ont identifié une série de besoins clés et de canaux de travail en réseau pour les trois objectifs majeurs de la politique de développement rural que sont la compétitivité de l'agriculture ; la gestion durable des ressources naturelles ; et un développement territorial équilibré.

Ils sont arrivés à la conclusion selon laquelle la contribution des Réseaux ruraux doit surtout se situer au niveau de l'échange de bonnes pratiques, de la sensibilisation aux perspectives positives et de la mise en place de plateformes d'échanges thématiques.

### Atelier 2 : « Les agriculteurs et l'innovation »

14 h 00 – 15 h 30

#### Résumé

Une trentaine de personnes, représentant diverses parties prenantes, ont participé à cet atelier. Les participants ont été invités à réfléchir aux pistes permettant d'associer plus étroitement encore les exploitants agricoles aux Réseaux européens (REDR et PEI-AGRI).

Les discussions ont débouché sur des résultats pertinents, allant de suggestions de plusieurs types de canaux de communication à l'importance à accorder à l'apprentissage entre pairs. Les participants ont aussi souligné la nécessité de bien faire comprendre aux agriculteurs que l'innovation agricole peut réellement apporter une solution à certains de leurs problèmes. Ils ont par ailleurs examiné comment les parties prenantes des Réseaux européens peuvent contribuer à impliquer les exploitants agricoles, par exemple en soutenant l'échange de bonnes pratiques, en traduisant les informations dans les langues nationales ou en accélérant le flux d'informations (jusqu'au niveau local). Le groupe a également estimé que la participation des agriculteurs aux Réseaux européens leur offre une série d'avantages, notamment un meilleur accès à des informations concrètes et pertinentes et la chance de jouer un rôle dans l'identification des priorités thématiques de l'agenda de la recherche.

### Ateliers 3 & 4 : « Priorités des Réseaux »

14 h 00 – 15 h 30

#### Résumé

**Objectif principal :** Identifier les thèmes prioritaires que les Réseaux européens doivent explorer (qu'il s'agisse de thèmes sectoriels ou transversaux) et leur méthode de travail.

**Méthodologie :** L'atelier a utilisé une méthode de « jumelage » pour examiner et identifier les thèmes prioritaires en groupes restreints. Dans un deuxième temps, toutes les idées suggérées ont été mises en commun. Les participants ont ensuite procédé à un vote pour sélectionner leurs thèmes prioritaires. Ceux-ci ont ensuite été regroupés.

**Résultats :** Les cinq défis/thèmes prioritaires suivants ont été identifiés : 1. Gestion et performance ; 2. Simplification ; 3. Défis démographiques ; 4. Coopération en faveur de la diversification ; et 5. Suivi et évaluation.

Le travail en réseau peut aider à explorer sur ces thèmes au travers d'activités comme la diffusion des bonnes pratiques, l'offre de conseils techniques, la communication pour une meilleure compréhension des questions complexes, le rapprochement des parties prenantes et la création de forums/plateformes d'échange.

### Atelier 5 : « Quelles doivent être les priorités de l'innovation ? »

14 h 00 – 15 h 30

#### Résumé

Cet atelier avait pour objectif d'identifier les thèmes prioritaires de l'innovation en vue d'améliorer la productivité et le développement durable des secteurs de l'agriculture et de la sylviculture, et d'examiner quelle pourrait être ici la contribution des participants.

Au cours de l'introduction, quelques réflexions concernant le sous-groupe sur l'innovation ont été présentées, ainsi que les thèmes prioritaires identifiés dans le plan de mise en œuvre stratégique PEI-AGRI par le Groupe directeur de haut niveau, et huit thèmes mis en avant suite à une analyse approfondie et un regroupement des 109 thèmes de discussion possibles, proposés via le site web PEI-AGRI.

Les participants se sont répartis en 4 groupes pour examiner ces thèmes et ont proposé 11 thèmes prioritaires supplémentaires. Douze nouveaux thèmes ont été proposés lors de l'exercice ultérieur de priorisation. Enfin, l'ensemble du groupe a discuté et échangé des idées d'activités et d'actions spécifiques pour traiter de ces thèmes, idées qui ont ensuite été présentées lors de la séance plénière de l'Assemblée.

L'atelier a permis de dégager une série de thèmes prioritaires en matière d'innovation, ainsi que des idées d'action pour les participants. Ces résultats peuvent à présent servir de base pour les travaux du sous-groupe de l'Assemblée sur l'innovation.

## Atelier 6 : « Améliorer la communication avec les parties prenantes »

14 h 00 – 15 h 30

### Résumé

**Objectif principal :** identifier les activités de communication prioritaires pour les Réseaux ruraux européens afin de compléter les activités actuelles de sensibilisation des parties prenantes.

**Méthodologie :** La première partie de l'atelier a été axée sur un brainstorming sur les objectifs de communication en matière de développement rural. La deuxième partie a débouché sur une liste d'actions de communication prioritaires pour les Réseaux ruraux européens.

**Résultats :** D'une manière générale, les réseaux sont surtout nécessaires pour soutenir les flux d'information verticaux (dans les deux sens), y compris la collecte et la diffusion d'informations sur la politique de développement rural faciles à comprendre, les bonnes pratiques et les activités des parties prenantes. Il convient de redoubler d'efforts pour soutenir la diffusion et l'accessibilité des informations disponibles (en tenant compte aussi du problème de la langue) et les échanges actifs entre pairs.

### 3. Séance plénière de l'après-midi

#### Résumé et comptes rendus des Ateliers

**15 h 30 – 16 h 30**

[Comptes rendus  
des ateliers](#)

Voir annexe II  
pour les comptes  
rendus complets

*Remarque : les présentations peuvent être directement téléchargées en cliquant sur le lien prévu à cet effet*

#### Comptes rendus des présentations des ateliers

Les principaux résultats des ateliers ont été communiqués en séance plénière par leurs rapporteurs respectifs.

- Atelier 1, « Des relations plus étroites avec le REDR/PEI », Paul Soto, Point de contact REDR
- Atelier 2, « Les agriculteurs et l'innovation », Pille Koorberg, Point de service PEI-AGRI
- Ateliers 3 et 4, « Priorités des réseaux », Kaley Hart, Point de contact REDR
- Atelier 5, « Quelles doivent être les priorités de l'innovation ? », Willemine Brinkman, Point de service PEI-AGRI
- Atelier 6, « Améliorer la communication avec les parties prenantes », Ed Thorpe, Point de contact REDR

#### Priorités et thèmes du travail thématique

Suite à la restitution des résultats des ateliers, les participants sont invités à formuler leurs remarques et à suggérer d'autres idées sur les thèmes et sujets prioritaires des travaux futurs des Réseaux européens.

#### Ce qu'il faut retenir des interventions :

- L'évolution démographique dans les zones rurales n'est pas seulement un défi, c'est aussi une occasion de renforcer la participation des aînés aux programmes de développement rural.
- Les audits et les contrôles de conformité offrent de formidables possibilités d'apprentissage utiles à la simplification. Les Réseaux européens pourraient promouvoir l'échange de pratiques dans ce domaine afin de mettre en place des processus d'apprentissage efficaces.
- Il convient de consentir davantage d'efforts pour faire le lien entre les PDR et leurs bénéficiaires, en étant à l'écoute des préoccupations de ces derniers et en veillant à adapter les programmes aux besoins des communautés rurales. Il faut aussi promouvoir les approches intégrées de développement territorial. Mais surtout, il faut s'employer à mieux communiquer sur les résultats des interventions de développement rural afin que les citoyens comprennent parfaitement les avantages qu'ils peuvent en retirer.
- Le travail en réseau à l'échelon européen doit faire l'objet d'une approche sectorielle afin d'y associer toutes les catégories de parties prenantes. Il convient en particulier de faire des sylviculteurs des

- partenaires à part entière des Réseaux européens.
- Les réseaux LEADER jouent un rôle majeur dans les activités des Réseaux européens ; ils sont essentiels pour encourager l'innovation au sein du secteur agricole et à un niveau plus général.
  - Les pays des Balkans occidentaux doivent pouvoir participer aux activités des Réseaux européens.
  - Il y a lieu de renforcer les capacités des services de conseil aux échelons européen et national. Ces services doivent être en mesure de maîtriser un éventail croissant de compétences et de domaines d'intervention possibles ; ils doivent donc être dotés de ressources, de capacités et de méthodes de travail appropriées.

## Synthèse et discours de clôture

**16 h 30 – 16 h 45**  
[« Quels sont les autres défis ? Les prochaines étapes », Markus Holzer, chef d'unité, DG AGRI](#)

Synthèse et prochaine(s) réunion(s)

Markus Holzer, chef d'unité à la DG AGRI, présente un aperçu des principaux événements prévus par le REDR et le Réseau PEI-AGRI au cours du premier semestre 2015.

**16 h 45 – 17 h 00**

Discours de clôture d'Aldo Longo, directeur de la Direction H, DG AGRI  
Dans son discours de clôture, le directeur Aldo Longo met en évidence une série de conclusions clés de la réunion ainsi que les défis thématiques pour la poursuite du travail des Réseaux ruraux de l'UE. Il insiste sur l'importance de l'esprit d'intégration de l'Assemblée et de la participation active des parties prenantes, condition essentielle à l'efficacité des activités des réseaux.

*Ce qu'il faut retenir de son discours :*

- Le développement rural devra aboutir à des résultats plus ambitieux avec moins de ressources. C'est dans ce contexte que les réseaux ruraux européens devront opérer d'ici 2020.
- S'agissant de l'innovation, le principal défi sera de veiller à mettre en place des groupes opérationnels du PEI, opérationnels dès le lancement du programme. Les réseaux nationaux et les services de conseil agricole peuvent apporter ici un soutien majeur. L'économie circulaire, l'agriculture de précision et le renouvellement générationnel dans le secteur (en particulier, la recherche de nouvelles solutions attrayantes pour les jeunes agriculteurs) se profilent dès à présent comme les thèmes prioritaires.
- La simplification de la gestion et de la mise en œuvre des PDR figurent parmi les thèmes clés proposés par les ateliers 3 et 4 ; il convient d'examiner plus attentivement des solutions comme les options simplifiées en matière de coûts. L'Assemblée est vraiment en mesure de suggérer des solutions pour remédier aux principaux obstacles à la mise en œuvre des PDR.
- La simplification est aussi une priorité à l'ordre du jour du commissaire en charge de l'agriculture, car elle permet de catalyser

les interventions en matière de développement rural. Les Réseaux peuvent et doivent jouer un rôle clé en encourageant la simplification, en commençant par réunir tous les acteurs concernés (agriculteurs, bénéficiaires et autres) autour de la table de discussion afin d'identifier les besoins et les enjeux.

- Considéré comme un processus d'apprentissage clé, l'audit peut permettre de dégager de très nombreuses expériences intéressantes et pistes d'amélioration.
- Il convient d'adopter une nouvelle logique de performance, qui doit reposer sur une meilleure compréhension des causes d'irrégularités et d'erreurs dans la mise en œuvre des PDR. Il faut aussi mieux exploiter les nouvelles opportunités financières. Les Réseaux ruraux ont un rôle important à jouer dans l'identification et le partage des bonnes pratiques dans ce domaine.

## Annexe I – RÈGLEMENT INTÉRIEUR DE L'ASSEMBLÉE DES RÉSEAUX RURAUX

Adopté le 26 janvier 2015

L'ASSEMBLÉE DU RÉSEAU EUROPÉEN DE DÉVELOPPEMENT RURAL ET DU RÉSEAU DU PARTENARIAT EUROPÉEN POUR L'INNOVATION,

Vu le chapitre II de la décision d'exécution de la Commission n° 2014/825/UE du 20 novembre 2014 établissant la structure organisationnelle et le mode de fonctionnement du réseau européen pour le développement rural et du réseau du partenariat européen pour l'innovation, et abrogeant la décision n° 2008/168/CE<sup>3</sup>,

Vu le règlement intérieur type des groupes d'experts<sup>4</sup>,

A ADOPTÉ LE RÈGLEMENT INTÉRIEUR SUIVANT:

### *Article premier*

#### **Champ d'application**

Le présent règlement intérieur complète le règlement opérationnel de l'Assemblée du réseau européen de développement rural et du réseau du partenariat européen pour l'innovation (ci-après dénommée "l'Assemblée"), tel que défini dans la décision n° 2014/825/UE, dans le but, notamment, de convoquer une réunion, d'établir l'ordre du jour, de déterminer les documents à transmettre aux membres de l'Assemblée, les propositions de l'Assemblée, les comptes rendus et le secret professionnel.

### *Article 2*

#### **Convocation**

1. Le président, soit de sa propre initiative soit à la demande de la majorité simple des membres, convoque les réunions de l'Assemblée, après accord du Directeur général de l'agriculture et du développement rural.
2. Des réunions conjointes de l'Assemblée avec d'autres groupes peuvent être convoquées pour discuter de questions relevant de leurs compétences respectives.

### *Article 3*

#### **Ordre du jour**

1. Le secrétariat établit l'ordre du jour sous la responsabilité du président et le transmet aux membres de l'Assemblée.

<sup>3</sup> JO L 334 du 21.11.2014, p. 98.

<sup>4</sup> SEC (2010) 1360.

2. L'ordre du jour est adopté par l'Assemblée en début de réunion.

#### *Article 4*

##### **Documents à transmettre aux membres de l'Assemblée**

1. La convocation et le projet d'ordre du jour sont transmis par le secrétariat aux membres de l'Assemblée au plus tard trente jours calendrier avant la date de la réunion.
2. Les documents sur lesquels l'avis de l'Assemblée est demandé sont transmis par le secrétariat aux membres de ladite Assemblée au plus tard sept jours calendrier avant la date de la réunion.

#### *Article 5*

##### **Propositions de l'Assemblée**

1. Dans la mesure du possible, l'Assemblée adopte ses propositions ou avis par consensus.
2. Lorsqu'il est procédé à un vote, celui-ci est acquis à la majorité simple des membres.

#### *Article 6*

##### **Procédure écrite**

1. Si nécessaire, les propositions ou avis de l'Assemblée sur une question déterminée peuvent être formulés dans le cadre d'une procédure écrite. À cet effet, le secrétariat communique aux membres de l'Assemblée le(s) document(s) sur lequel/lesquels l'avis de l'Assemblée est demandé.
2. Toutefois, si une majorité simple des membres de l'Assemblée demande que la question soit examinée au cours d'une réunion de l'Assemblée, la procédure écrite est close sans résultat et le président convoque l'Assemblée dans les meilleurs délais.

#### *Article 7*

##### **Secrétariat**

Le secrétariat de l'Assemblée et des sous-groupes créés en vertu de l'article 5, paragraphe 2, de la décision n° 2014/825/UE est assuré par la Commission.

#### *Article 8*

##### **Compte rendu succinct des réunions**

Un compte rendu succinct des débats concernant les différents points de l'ordre du jour est établi par le secrétariat sous la responsabilité du président. Ce compte rendu ne mentionne pas la position individuelle des membres au cours des délibérations de l'Assemblée.

#### *Article 9*

### **Liste de présence**

À chaque réunion, le secrétariat établit, sous la responsabilité du président, une liste de présence spécifiant, le cas échéant, les autorités, organisations ou entités dont relèvent les participants.

#### *Article 10*

##### **Conflits d'intérêt**

1. Si un conflit d'intérêt survient à l'égard d'un membre, les services de la Commission peuvent exclure ledit membre de l'Assemblée ou d'une réunion spécifique de celle-ci, ou encore décider que le membre en question doit s'abstenir de prendre part aux débats concernant les points de l'ordre du jour en cause et au vote sur ceux-ci.
2. Au début de chaque réunion, tout membre dont la participation aux travaux de l'Assemblée est susceptible de susciter un conflit d'intérêt est tenu d'en informer le président.
3. Les conflits d'intérêt sont indiqués par écrit, p. ex. dans le compte rendu succinct de la réunion de l'Assemblée.
4. Les paragraphes 1, 2 et 3 s'appliquent également aux délibérations de l'Assemblée dans le cadre d'une procédure écrite.

#### *Article 11*

##### **Correspondance**

1. La correspondance relative à l'Assemblée est envoyée à l'adresse électronique fournie par le président.
2. La correspondance destinée aux membres de l'Assemblée leur est envoyée à l'adresse électronique qu'ils indiquent à cet effet.

#### *Article 12*

##### **Accès aux documents**

Les demandes d'accès aux documents en possession de l'Assemblée sont traitées conformément au règlement (CE) n° 1049/2001<sup>5</sup> et à ses modalités d'application<sup>6</sup>.

#### *Article 13*

##### **Confidentialité des délibérations**

Les délibérations de l'Assemblée n'auront pas de caractère confidentiel à moins qu'une majorité simple des membres de l'Assemblée n'en décide autrement, après avoir entendu la Direction générale de l'agriculture et du développement rural.

---

<sup>5</sup> Règlement (CE) n° 1049/2001 du Parlement européen et du Conseil du 30 mai 2001 relatif à l'accès du public aux documents du Parlement européen, du Conseil et de la Commission (JO L 145, 31.5.2002, p. 43).

<sup>6</sup> Décision n° 2001/937 de la Commission du 5.12.2001 (JO L 345, 29.12.2001, p. 94).

*Article 14*

**Protection des données personnelles**

Toute donnée à caractère personnel traitée en vertu du présent règlement intérieur l'est conformément aux dispositions du règlement (CE) n° 45/2001<sup>7</sup>.

---

<sup>7</sup> Règlement (CE) n° 45/2001 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2000 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel par les institutions et organes communautaires et à la libre circulation de ces données (JO L 8, 12.1.2001, p. 1).

## Annexe II – Comptes rendus des ateliers

### Atelier 1 : « Des relations plus étroites avec le REDR/PEI »

14 h 00 – 15 h 30

#### Objectif

Identifier les activités spécifiques que les réseaux doivent privilégier pour garantir une participation plus efficace – et en particulier, examiner comment divers réseaux et organisations de parties prenantes européennes pourraient coopérer plus efficacement et mieux se compléter pour réaliser cet objectif commun.

#### Méthode



1. Observations préliminaires de trois contributeurs pour fixer le cadre des discussions au sein de l'atelier ;
2. Discussions au sein de trois groupes sur (1) les besoins/défis des parties prenantes & (2) les canaux & méthodes de mise en réseau pour y répondre ;
3. Présentation des conclusions clés de trois groupes & discussion commune sur la façon dont les réseaux européens (REDR/PEI) peuvent compléter le travail d'autres réseaux & organisations

#### Contributions

Les orateurs présentent les besoins des parties prenantes et les canaux/méthodes selon trois perspectives différentes :

- Thomas Bertilsson (COPA-COGECA) se place du point de vue des agriculteurs pour présenter les besoins et les pistes pour un renforcement de leur participation à l'agriculture compétitive,
- Trees Robijns (BirdLife) présente, du point de vue des ONG de l'environnement, les besoins et les pistes pour un renforcement de leur participation à la gestion durable des ressources naturelles ;
- Radim Srsen (ELARD) présente, du point de vue local et des GAL, les besoins et les canaux pour un renforcement de leur participation au développement territorial.

#### Résultats

Les principales conclusions de l'atelier en ce qui concerne les besoins spécifiques & canaux et méthodes peuvent être résumées comme suit.

#### Besoins et canaux en rapport avec l'agriculture compétitive :

- **AG : Informations ciblées émanant de l'UE, simplification et clarté pour une meilleure communication sur les PDR avec les parties prenantes des États membres.** **Canaux :** Forums en ligne (AG-CE, AG-AG, AG-Parties prenantes), groupes de travail ciblés et vidéoconférences thématiques
- **RRN : Informations claires et développement des capacités, partage des connaissances avec les agriculteurs, soutien à la participation à des réseaux autres que les réseaux de DR afin de communiquer avec de nouvelles parties prenantes, notamment la communauté des chercheurs.** **Canaux :** Formation, ateliers,

séminaires, réunions individuelles, QFP, apprentissage en ligne, études en ligne, visites d'étude, projets de démonstration dans des exploitations agricoles, site web (communication interactive), réseaux sociaux dans les langues nationales, renforcement de la participation des agriculteurs au réseau.

- **Recherche : (1) Différents systèmes d'évaluation permettant de travailler directement avec les agriculteurs et (2) traduction des préoccupations des agriculteurs en sujets précis de recherche. Canaux :** (1) Participation de « bailleurs » de la recherche au réseau afin de baser le processus d'évaluation de la recherche autant sur le transfert de connaissances que sur les publications, (2) les acteurs d'interface (services de conseil et de soutien à l'innovation) sont essentiels pour traduire les besoins des agriculteurs en sujets de recherche.
- **Agriculteurs : Sensibilisation aux besoins des jeunes et des nouveaux agriculteurs pour permettre aux AG et aux agriculteurs plus âgés de mieux comprendre les défis futurs de la compétitivité agricole, les méthodes de gestion des risques dans les exploitations agricoles et la simplification. Canaux :** Développement des compétences, informations commerciales, nouveaux outils de gestion, réduction des règles.
- **ONG européennes : (1) Explication claire des avantages de la participation : pourquoi participer et (2) informations pratiques et pertinentes, dans un langage adapté, sur la façon de participer. Canaux :** (1) Diffusion des informations sur la participation et de ses avantages par le biais d'organisations et de réseaux paneuropéens, développement de services de conseil au niveau national, (2) offre de conseils pratiques par les points de contact nationaux – informations détaillées et exemples existants.

#### **Besoins et canaux en rapport avec la gestion durable des ressources naturelles :**

- **Sensibilisation & présentation des avantages concrets de la gestion durable des ressources naturelles pour les agriculteurs** afin de parvenir à un équilibre entre la productivité et l'agriculture respectueuse de l'environnement. **Canaux :** Coopération avec les agriculteurs « écolos », y compris avec les exploitants spécialisés dans l'agriculture de semi-subsistance, l'agriculture extensive et l'agriculture biologique. Les conseillers agricoles et les ONG sont des canaux de sensibilisation efficaces. Sensibilisation aux aspects positifs/gains de leur participation. Échanges pratiques entre agriculteurs. Groupes de travail thématique pour l'échange d'informations.
- **Solutions aux contraintes financières et autres contraintes de ressources auxquelles les ONG environnementales sont confrontées. Canaux :** Participation des ONG, prise en compte de leurs avis, échange d'information avec des ONG en temps opportun,

invitations plus fréquentes des ONG à des réunions officielles.

- **Recherche pratique pour les agriculteurs.** Canaux : Coopération avec les conseillers agricoles pour diffuser les résultats pratiques et faire ainsi la différence sur le terrain.

#### **Besoins et canaux en rapport avec le développement territorial :**

- **Coopération avec les minorités** (p. ex. en Suède) et avec les Roms (p. ex. en République tchèque) et promotion de leur participation au développement des zones rurales. Canaux : « Appariement » en termes de recherche de possibilités d'emploi, services sociaux pour les personnes issues de minorités ; promotion de la participation des organismes nationaux en charge de l'immigration et des autorités locales, mais aussi des GAL, afin d'inclure des représentants issus de groupes minoritaires.
- **Perspectives d'avenir pour les communautés locales** (les exigences officielles – p. ex. en ce qui concerne la stratégie GAL – sont souvent restrictives à cet égard). Canaux : La stratégie base-sommet intégrée peut refléter les perspectives futures.
- Les **associations de consommateurs** doivent être davantage impliquées pour améliorer la sensibilisation à la qualité des aliments, aux services environnementaux fournis par les agriculteurs etc. Canaux : Activités de sensibilisation, notamment aux services locaux (y compris l'information des écoles, des universités).
- **Solutions au problème du chômage élevé et du faible niveau d'éducation** (abandons scolaires). Canal : Réseau de connaissances pour les jeunes. Projets universitaires (p. ex. en Croatie) sur les procédures agricoles.
- **Amélioration de la communication entre différent(e)s ministères/politiques.** Plateformes d'échange. « Rapprochement rural » basé sur l'analyse de données mettant en adéquation l'offre et la demande pour les personnes partageant des enjeux similaires.

#### **Domaines communs clés de contribution pour le REDR/PEI-AGRI**

- **Échange de bonnes pratiques**, d'exemples utiles (p. ex. sur les pratiques environnementales, les problèmes des minorités etc.)
- **Communication**, p. ex. communication sur les avantages à long terme de la gestion durable des ressources naturelles, en mettant notamment l'accent sur les « perspectives d'avenir » (p. ex. les régions rurales en tant que sources d'innovation).
- **Travail thématique** : création de forums d'échange/de plateformes d'acteurs clés. L'UE pourrait entre autres encourager le rapprochement des intérêts sectoriels.

## Atelier 2 : « Les agriculteurs et l'innovation »

14 h 00 – 15 h 30

### Résumé

Une trentaine de personnes, représentant diverses parties prenantes, ont participé à cet atelier. Les participants ont été invités à réfléchir aux pistes permettant d'associer plus étroitement les exploitants agricoles aux Réseaux européens (REDR et PEI-AGRI)

Les discussions ont débouché sur des résultats pertinents, allant de suggestions de plusieurs types de canaux de communication à l'importance à accorder à l'apprentissage entre pairs. Les participants ont aussi souligné la nécessité de bien faire comprendre aux agriculteurs que l'innovation agricole peut réellement apporter une solution à certains de leurs problèmes. Ils ont par ailleurs examiné la façon dont les parties prenantes des Réseaux européens peuvent contribuer à impliquer les exploitants agricoles, par exemple en soutenant l'échange de bonnes pratiques, en traduisant les informations dans les langues nationales ou en accélérant le flux d'informations (jusqu'au niveau local). Le groupe a également estimé que la participation des agriculteurs aux Réseaux européens leur offre une série d'avantages, notamment un meilleur accès à des informations concrètes et pertinentes et la chance de jouer un rôle dans l'identification des priorités thématiques de l'agenda de la recherche.

### Contributions et méthode

L'atelier 2 a réuni une trentaine de participants représentant un large éventail de parties prenantes : services de conseil, instituts de recherche, organismes payeurs, autorités de gestion, RRN et Groupe de dialogue civil sur le développement rural.

Afin de rapprocher les agriculteurs du monde de la recherche, nous devons associer ces deux catégories d'acteurs aux Réseaux européens. Dans un premier temps et vu le temps limité dont nous disposions, nous avons proposé que les participants se concentrent sur les agriculteurs et leur avons demandé de débattre des quatre questions suivantes :

« Afin d'améliorer la participation des agriculteurs aux Réseaux européens (PEI-AGRI et REDR) :

- Q 1 : Quels canaux de communication efficaces les Réseaux européens pourraient-ils utiliser ?
- Q 2 : Quels devraient être les principaux messages à communiquer ?
- Q 3 : Comment les parties prenantes des Réseaux européens peuvent-elles y contribuer ?
- Q 4 : Sur quels avantages pour les agriculteurs les Réseaux européens devraient-ils mettre l'accent ? »

Le groupe a été divisé en quatre sous-groupes en fonction du type d'acteurs : conseillers, chercheurs, (actifs au) niveau politique et sous-groupe mixte. Les deux premiers se sont penchés sur les questions 2 et 4 tandis que les deux autres sous-groupes ont examiné les deux autres questions. Ensuite, le groupe s'est à nouveau réuni, et les résultats ont été

## Résultats

présentés et discutés en vue d'être rapportés à l'Assemblée.

### **QUESTION 1 : Quels canaux de communication efficaces les Réseaux européens pourraient-ils utiliser ?**

- Utilisation et exploitation des réseaux nationaux et régionaux existants et de leurs canaux
- Utilisation d'un langage simple
- Utilisation de canaux de communication tenant compte de la génération concernée (agriculteurs âgés par opposition aux jeunes agriculteurs)
- Utilisation d'une approche tenant compte de la capacité de changement des parties prenantes (acteurs innovants, flexibles, non innovants)
- Examen de la liste des canaux possibles : revues agricoles, rencontres individuelles, événements (ateliers, séminaires, conférences), Internet, infos dans les réseaux sociaux, nouvelles applis (outils d'information simples), réseaux sociaux, clips vidéo, pratiques de terrain (au niveau régional), Bureau de transfert technique (demande et offre d'innovation), groupes de discussion pour les agriculteurs (au niveau régional), groupes thématiques pour des liens plus étroits avec Horizon 2020, base de données PEI ouverte offrant des solutions aux problèmes et proposant des bonnes pratiques etc.

### **QUESTION 2 : Quels devraient être les principaux messages à communiquer ?**

- Sensibilisation aux réels avantages que les agriculteurs peuvent tirer de leur participation à un réseau : possibilité de résoudre leurs problèmes (financiers, technologiques etc.)
- Appel à un facilitateur local pour faciliter le processus – « langue locale »
- Sensibilisation des agriculteurs à leur appartenance à un groupe qui partage les mêmes préoccupations
- Création d'opportunités/outils pour favoriser l'apprentissage des agriculteurs par des pairs (groupe d'acteurs) : les autres agriculteurs sont la meilleure source d'apprentissage pour les agriculteurs
- Dialogue avec les agriculteurs avant la mise en place/l'amélioration des réseaux – se renseigner sur leurs besoins (réunions individuelles, enquêtes), envisager également la collecte de « données primaires »
- Accent mis sur la visualisation des résultats (démonstration pilote) – explications par des agriculteurs, en situation réelle
- Accent mis sur l'importance des innovations pour les agriculteurs
- Élargissement de la vision de l'innovation : différents types d'innovation, sans limitation aux innovations techniques
- Sensibilisation au rôle social des agriculteurs (protection environnementale etc.)
- Sensibilisation des agriculteurs à l'efficacité de la communication au

sein de groupes mixtes (chercheurs, conseillers, organisations d'agriculteurs se penchant sur le même problème – y associer toute la communauté rurale et non uniquement les agriculteurs)

**QUESTION 3 : Comment les parties prenantes des Réseaux européens peuvent-elles y contribuer ?**

- Nécessité, d'une manière générale, d'une meilleure connaissance des agriculteurs
- Les parties prenantes utilisent/développent des canaux de communication, p. ex. les réseaux sociaux (tenir compte de l'âge, de l'accès à Internet), la télévision, les instructions pour les vidéos, les séminaires, les groupes d'animation thématique et le courriel
- Nécessité, d'une manière générale, de fournir une information ciblée (éviter les dispersions, exactitude des exigences)
- Développer des systèmes informatiques (p. ex. outils de traduction automatique)
- Les parties prenantes soutiennent l'échange de bonnes pratiques
- Les parties prenantes peuvent traduire les informations dans la langue nationale
- Les parties prenantes peuvent accélérer la transmission des informations
- Les parties prenantes peuvent contribuer à l'identification des priorités de l'agenda de la recherche

**QUESTION 4 : Sur quels avantages pour les agriculteurs les Réseaux européens devraient-ils mettre l'accent ?**

- Accès à des informations concrètes : les agriculteurs ont besoin de réponses concrètes à leurs problèmes
- Accès à des informations pertinentes : meilleures pratiques en matière de services de conseil
- Prise de conscience par les agriculteurs qu'ils sont également des citoyens européens (via le soutien de l'UE)
- Amélioration de l'accès à des informations plus claires grâce à la communication entre pairs (autres agriculteurs associés à des réseaux)
- Participation aux réseaux, en tant qu'outils d'échange d'informations entre différents acteurs : participation active au sein d'un cercle de coopération associant agriculteurs, chercheurs et conseillers
- Accès à davantage d'informations grâce à la coopération régionale
- Accès à de plus amples informations (notamment en rapport avec la bio-économie)

Les agriculteurs peuvent participer aussi à l'identification des priorités thématiques de l'agenda de la recherche.

## Ateliers 3 & 4 : « Priorités des Réseaux »

14 h 00 – 15 h 30

### Objectif

Identifier les thèmes prioritaires que les Réseaux européens doivent explorer (qu'il s'agisse de thèmes sectoriels ou transversaux) et leur méthode de travail.

### Méthode



1. Observations préliminaires de deux contributeurs afin de fixer le cadre des discussions au sein de l'atelier ;
2. Méthode de jumelage pour inciter/autoriser les participants à discuter et identifier les thèmes prioritaires en binômes, puis par groupes de quatre et enfin, par groupes de huit.
3. Communication des priorités à l'ensemble de l'atelier.
4. Chaque délégué choisit trois thèmes prioritaires, thèmes qui sont ensuite regroupés.

### Contributions

2 brèves présentations ont été données par :

- Veronika Madner (Autorité de gestion autrichienne) ; et
- Goran Šoster (GAL slovène).

### Résultats

Au terme du vote des 41 participants (trois priorités au maximum), les cinq défis/domaines prioritaires suivants ont été identifiés :

1. **Gestion et performance** - (26 votes) – À l'heure actuelle, les objectifs de certaines mesures deviennent de plus en plus spécifiques. Or, plus le programme est complexe, plus le risque d'erreur est élevé.

*Quelle peut être l'utilité des réseaux ?* Les réseaux permettent l'apprentissage au travers d'expériences passées positives. Les bonnes pratiques peuvent améliorer la gestion des programmes, car elles apprennent – grâce à l'échange d'expérience et aux conseils – comment les mesures peuvent être mises en œuvre plus facilement.

2. **Simplification** - (25 votes) – il existe de réelles possibilités de simplification, en particulier au niveau des différentes options en matière de coûts proposées par les systèmes de soutien financier. Cette simplification a été évoquée pour tous les types de projets LEADER de moins de 100 000 euros.

*Quelle peut être l'utilité des réseaux ?* Partage des bonnes pratiques et augmentation de la sensibilisation aux possibilités offertes par les options simplifiées en matière de coûts, tant pour les administrateurs que pour les bénéficiaires.

3. **Relever les défis démographiques** – (23 votes) – Travail avec les jeunes agriculteurs et les jeunes entrepreneurs des zones rurales, formation et éducation des jeunes et projets parapluie regroupant des initiatives à

petite échelle pour faciliter le démarrage de nouveaux projets par les jeunes. L'impact des défis démographiques ne concerne pas uniquement les jeunes mais aussi les populations – rurales et urbaines – vieillissantes.

*Quelle peut être l'utilité des réseaux ?* Création d'échanges et de bonnes pratiques sur les mesures et politiques de la jeunesse des régions rurales, y compris avec les jeunes agriculteurs et les jeunes entrepreneurs.

4. **Coopération en faveur de la diversification** – (18 votes) – Coopération des agriculteurs et des propriétaires fonciers afin de soutenir l'utilisation multiutilisateurs en vue d'une meilleure exploitation des ressources disponibles. La diversification de l'économie ne concerne pas uniquement l'agriculture, elle suppose aussi la coopération.

*Quelle peut être l'utilité des réseaux ?* Rapprochement des acteurs (autorités de gestion, organismes payeurs etc.) en vue de la compréhension et de la résolution de problèmes. Simplification des formes de coopération.

5. **Suivi et évaluation** - (14 votes) – Le DLAL est une nouvelle approche et il convient donc que le Fonds ESI prévoie des stratégies de suivi et d'évaluation ainsi que des stratégies plurifonds. Plus important encore, la procédure d'évaluation des GAL doit être flexible.

*Quelle peut être l'utilité des réseaux ?* Échange, promotion des pratiques d'évaluation, soutien aux GAL en matière de suivi et d'évaluation, auto-évaluation.

Parmi les autres domaines prioritaires mentionnés durant le feedback, mais ayant recueilli un moindre nombre de voix, retenons :

6. Renforcement des services de conseil et d'information aux agriculteurs et aux entrepreneurs des régions rurales (10 votes)
7. Biodiversité (8 votes)
8. Alimentation locale (6 votes)
9. Liens entre le Pilier 1 et le Pilier 2 (6 votes)
10. Prise en compte des liens entre les zones rurales et urbaines (4 votes)

Les approches plurifonds ont été épinglées comme une question transversale clé qui relève aussi de certaines des priorités énumérées ci-dessus.

L'atelier a souligné l'importance de communiquer les résultats de la mise en œuvre des PDR, y compris les échecs.

## Atelier 5 : « Quelles doivent être les priorités de l'innovation ? »

14 h 00 – 15 30

### Résumé



L'atelier avait pour objectif d'identifier les thèmes prioritaires de l'innovation en vue d'améliorer la productivité et le développement durable des secteurs de l'agriculture et de la sylviculture, et d'examiner quelle pourrait être ici la contribution des participants.

Au cours de l'introduction, quelques réflexions concernant le sous-groupe sur l'innovation ont été présentées, ainsi que les thèmes prioritaires identifiés dans le plan de mise en œuvre stratégique PEI-AGRI par le Groupe directeur de haut niveau, et huit thèmes mis en avant suite à une analyse approfondie et un regroupement des 109 thèmes de discussion possibles, proposés via le site web PEI-AGRI.

Les participants se sont répartis en 4 groupes pour examiner ces thèmes et ont proposé 11 thèmes prioritaires supplémentaires. Douze nouveaux thèmes ont été proposés lors de l'exercice ultérieur de priorisation. Enfin, l'ensemble du groupe a discuté et échangé des idées d'activités et d'actions spécifiques pour traiter de ces thèmes, idées qui ont ensuite été présentées lors de la séance plénière de l'Assemblée.

L'atelier a permis de dégager une série de thèmes prioritaires en matière d'innovation, ainsi que des idées d'action pour les participants. Ces résultats peuvent à présent servir de base pour les travaux du sous-groupe de l'Assemblée sur l'innovation.

### Contributions et méthode

Koen Desimpelaere, du Point de service PEI-AGRI, souhaite la bienvenue aux participants et leur explique comment utiliser le système de vote électronique par le biais d'une brève présentation, en leur posant trois questions sur leurs liens avec le monde de l'agriculture et de la sylviculture. Un tiers des participants environ sont nés dans une famille d'agriculteurs, 80 % ont déjà travaillé dans le secteur agricole ou de la sylviculture et un y travaillait actuellement.

Dans sa présentation succincte, Pilar Gumma, de la DG AGRI, indique que le Groupe directeur de haut niveau est en charge de l'élaboration du plan stratégique de mise en œuvre PEI-AGRI, qui est à présent finalisé et qui doit être mis en œuvre. Elle évoque aussi la création du sous-groupe Innovation de l'Assemblée des Réseaux ruraux, qui doit se réunir pour la première fois en mars. Mme Gumma présente ensuite aux participants les tâches de l'atelier, ainsi que les 16 priorités d'innovation identifiées dans le plan de mise en œuvre stratégique PEI-AGRI, et les 8 groupes thématiques prioritaires dégagés au terme d'une analyse approfondie des 109 propositions de thèmes pour le Groupe PEI-AGRI reçus via le site web. Elle demande aux participants d'identifier d'autres priorités éventuelles, de prioriser les thèmes et de réfléchir à la façon d'y travailler.

Les participants se répartissent en quatre groupes pour examiner les thèmes qui leurs sont présentés et les priorités qu'ils estiment devoir ajouter. Ils rendent compte des nouveaux thèmes identifiés – 11 au total. Ils soulignent

également à juste titre qu'il conviendrait de les regrouper encore pour combiner les listes. En plénière, le groupe vote sur les 35 thèmes identifiés. Ces derniers sont regroupés en trois séries de 9 thèmes et une série de huit. Il n'y a aucun doublon. Dans chaque série, les participants sélectionnent ensuite deux thèmes prioritaires, en procédant par vote. Les résultats s'affichent immédiatement à l'écran.

Enfin, le groupe réuni en plénière examine comment les participants, et leurs organisations, pourraient contribuer à traiter ces thèmes, en se concentrant sur différents types d'activités et des actions concrètes. À cette fin, les participants discutent brièvement entre eux avant de présenter leurs idées à l'ensemble du groupe. Le sous-groupe Innovation de l'Assemblée peut utiliser ces listes de thèmes prioritaires comme base pour ses travaux futurs.

## Résultats

En plus d'examiner et de compléter les thèmes identifiés dans le plan de mise en œuvre stratégique PEI-AGRI et ceux postés sur le site web PEI-AGRI, les participants ont identifié 11 nouveaux thèmes, à savoir :

- Innovation base-sommet dans le système de connaissances
- Innovation commerciale
- Innovation politique
- Viabilité & faisabilité financières
- Impact politique
- Transfert de connaissances
- Innovation sociale (connaissances des agriculteurs en matière de commercialisation etc.)
- Instruments financiers
- Qualité des sols
- Économie circulaire
- Efficacité énergétique

L'exercice d'établissement des priorités a mis en avant les 12 thèmes prioritaires suivants ayant recueilli le maximum de suffrages (sur les 35 thèmes). Le nombre de votes est présenté en annexe.

- Utilisation durable et efficace des intrants
- Transferts de connaissances
- Économie circulaire
- Méthodes et systèmes agricoles
- Innovation base-sommet dans le système de connaissances
- Innovation de marché
- Systèmes de connaissances
- Chaînes d'approvisionnement courtes et partenariats entre zones rurales et zones urbaines
- Gestion des déchets
- Innovation sociale (développement des connaissances des agriculteurs en matière de commercialisation etc.)
- Changement climatique (adaptation et atténuation)
- Qualité des sols

D'autres thèmes ont également recueilli de nombreuses voix : l'efficacité énergétique, la production et la transformation alimentaire, la consommation durable, la jeune et l'ancienne génération d'agriculteurs, l'innovation politique, la bio-économie, les réseaux d'exploitations agricoles innovantes et l'eau.

Les participants ont partagé les idées d'actions suivantes :

- Séminaires/webinaires – partage des bonnes et des mauvaises pratiques – apprendre des succès et des erreurs
- Coopération avec les groupes d'action locale LEADER en tant que canal de communication
- Partenariats durables – renforcement des interactions entre les agriculteurs et d'autres parties prenantes.
- Projets pilotes/liens entre les besoins des agriculteurs et le travail de recherche – p. ex. les groupes opérationnels sur la qualité des sols
- Les besoins d'innovation en matière de commercialisation : développement de nouveaux modèles économiques avec et pour les agriculteurs
- Optimisation des fonds dédiés à l'innovation en faisant le lien entre H2020 et le PDR « Innovation » et en associant les agriculteurs à H2020
- Réseau agricole innovant – communication d'agriculteur à agriculteur, assortie de conseils scientifiques, comme ceux du réseau français Agr'Innovation
- Réseaux thématiques H2020, p. ex. le réseau sur la culture biologique, qui sera mis en place prochainement – ainsi que la participation des agriculteurs et le partage des bonnes pratiques issues de la recherche et de l'expérience des agriculteurs.

## Atelier 6 : « Améliorer la communication avec les parties prenantes »

14 h 00 – 15 h 30

### Objectif

Identifier les activités de communication prioritaires pour les Réseaux ruraux européens afin de compléter les activités actuelles de sensibilisation des parties prenantes.

### Méthode

1. Observations préliminaires de deux contributeurs afin de fixer le cadre des discussions au sein de l'atelier ;
2. Brainstorming sur des priorités clés de communication sur le développement rural – les participants affichent leurs idées sur trois tableaux couvrant : groupes cibles prioritaires ; messages ; et canaux ;
3. Méthodologie par jumelage : les participants examinent et définissent les activités prioritaires pour les réseaux ruraux européens – en binômes, puis en groupes de quatre et enfin, en groupes de huit. L'atelier examine ensuite les conclusions de chaque groupe afin d'établir une liste finale de priorités communes.

### Contributions



#### **Martina Stupar, ministre slovène de l'agriculture, de la sylviculture et de l'alimentation**

Les priorités clés de la ministre en matière de communication incluent : l'amélioration de la compréhension du PDR et du financement de projet ; la promotion de la coopération ; la diffusion de bonnes pratiques ; et la mise en avant des bénéficiaires pour le PDR. S'agissant de la mise en œuvre de ces priorités, la principale difficulté est de cibler efficacement les parties prenantes concernées en leur fournissant des informations adaptées.

Les Réseaux ruraux européens peuvent apporter ici une valeur ajoutée en réunissant et en diffusant le matériel et les activités des RRN, en participant à la promotion de la coopération internationale et en mettant à disposition des plateformes en ligne pour les discussions et les échanges entre pairs.

#### **Luis Chaves – Réseau Minha, Portugal**

Le principal défi consiste à faire passer des messages complexes sur le développement rural aux trois grands groupes de parties prenantes : les décideurs, les acteurs du développement local et le grand public.

Les Réseaux ruraux européens doivent surtout diffuser les messages des RRN (en langue nationale).

### Résultats

Les participants ont identifié trois grandes **catégories de groupes cibles** :

- **Agriculteurs**, propriétaires forestiers et autres bénéficiaires potentiels de projet
- **Décideurs et faiseurs d'opinion** (responsables politiques, administrateurs, chercheurs, associations et groupes d'intérêt)
- **Grand public** (étudiants, enseignants & groupes marginalisés).

**Messages clés à communiquer :**

- Lignes directrices sur **l'accès aux fonds disponibles**, critères d'éligibilité etc.
- Information sur les **RRN** : fonctionnement, mode de participation etc.
- **Résultats de l'évaluation** sur la réalisation des objectifs du PDR
- **Bonnes pratiques** et projets innovants
- Informations sur les **bénéfices de la politique de développement rural**

Les **canaux de communication** suivants sont importants :

- **Canaux traditionnels** : sites web ; publications ; lettres d'information, dépliants ; événements promotionnels, ateliers, publipostage
- **Canaux modernes** : réseaux sociaux (Twitter, Facebook, YouTube, forums en ligne), actualités en ligne et TV sur Internet, notification par SMS
- **Démultiplicateurs** : médias nationaux et locaux (presse écrite, radio TV) ; organisations de parties prenantes, Réseaux ruraux

Les **actions prioritaires des réseaux ruraux européens** peuvent être principalement regroupées comme suit :

- **Compréhension aisée**
  - Production de guides, de résumés et de petites vidéos faciles à comprendre – sur les derniers développements de la politique et des pratiques de développement rural ;
  - Production de rapports de synthèses de résultats (REDR, UE etc.) qui résument les informations clés de la législation, des rapports thématiques, des documents techniques etc. ;
  - Soutien à la traduction d'informations en différentes langues
- **Diffusion des bonnes pratiques**
  - Identification des bonnes pratiques au niveau des projets ainsi que des approches de mise en œuvre du PDR dans les différents pays ;
  - Également : pratiques inefficaces (enseignements acquis) ;
  - Mise à disposition d'une base de données de bonnes pratiques, avec recherche simple par pays, par thème etc.
- **Soutien à la communication base-sommet**
  - Les flux de communication ne doivent pas être uniquement descendants ;
  - Soutien à la collecte, à la diffusion et au partage des activités pertinentes des GAL et d'autres acteurs de terrain – ainsi que de l'UE et d'organisations/associations nationales.
- **Soutien aux échanges entre pairs**
  - Développement et sensibilisation de forums d'échange de bonnes pratiques, d'expériences et d'opinions
- **Accent mis davantage sur la diffusion**

- La production et la mise à disposition d'outils et de matériels ne suffit pas toujours ;
- Communication sur les outils/matériels et ressources disponibles ;
- Soutien à la diffusion d'informations déjà en cours.